

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
0413313537

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE**

OBJET : Reconduction pour 2019 du partenariat entre les services du Conseil départemental de la Direction des ressources humaines et le Laboratoire départemental d'analyses pour les formations d'une part et les analyses de biologie médicale d'autre part.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame La Déléguée aux ressources humaines, à la recherche et à l'enseignement supérieur, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport présente la reconduction pour 2019 du partenariat entre les services de la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Conseil départemental et le Laboratoire départemental d'analyses (LDA 13), afin que celui-ci réalise des formations à l'hygiène et à la sécurité alimentaire à destination des personnels ATC des collèges, ainsi que certaines analyses de biologie médicale pour des agents employés par le département.

Pour rappel, le LDA 13 exerce ses missions dans les domaines de la biologie médicale, du contrôle sanitaire des eaux potables, du contrôle sanitaire agronomique et environnemental, et du contrôle sanitaire des aliments et des eaux de baignade. Dans le cadre de ses activités de contrôle sanitaire, il assure des prestations de formation à l'hygiène et à la sécurité alimentaire.

Ces formations sont déclinées dans le Plan d'Adaptation et de Développement des Compétences, document de référence de la politique compétence à destination des agents de la collectivité. Il a vocation à définir les grands axes de la collectivité dans ce domaine et à préciser les priorités, les objectifs de mise en œuvre en termes de programmes et d'actions à réaliser.

Pour l'année 2019, quatre priorités restent fixées en matière de formation pour la Direction de l'éducation et des collèges :

- La sécurité des agents au travail, des personnes et des biens,
- La restauration collective et hygiène alimentaire,
- L'entretien et maintenance des installations,
- La communication et l'accueil.

Dans le cadre de la priorité « restauration collective et hygiène alimentaire » de ce plan et en adéquation avec l'opération « manger autrement » pilotée par le Conseil départemental, la DRH propose une offre de stages à destination des personnels Adjoints Techniques des Collèges : hygiène alimentaire, risques liés aux légionelles, qualité nutritionnelle. L'offre est corrélée aux actions pour la mise en place du plan de maîtrise sanitaire (PMS).

A la demande de la DRH, le LDA 13 assurera ces formations, pour l'ensemble des agents des collègues : chefs de cuisine, seconds de cuisine et agents polyvalents.

L'enveloppe consacrée à ces actions de formation est évaluée à 50.000 €

Par ailleurs, le LDA 13 est habilité à effectuer certaines analyses en biologie médicale prescrites par les médecins du travail du service de médecine préventive du département aux agents employés par la collectivité.

L'enveloppe consacrée à ces analyses est évaluée à 15.000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL